

# ENTENTE ENTRE LE CLUB HÔTE D'UNE TRANCHE DE LA COUPE QUÉBEC ET SKI DE FOND QUÉBEC

(INCLUANT CHAMPIONNAT JEUNESSE NORAM (SI APPLICABLE))

LE SKI DE FOND... UN SPORT POUR LA VIE!

Québec 



## D'une part, le club hôte doit :

- S'assurer que son affiliation est en règle à Ski de fond Québec (SFQ) et remplit toutes les exigences d'une telle affiliation. L'affiliation du club se complète en ligne directement en accédant à la [base de données en ligne de SFQ](#).
- S'assurer que les compétiteurs détiennent une licence de course annuelle de SFQ ou une licence d'un jour (pour la finale seulement, et pour le volet régional). Dans ce cas, les compétiteurs doivent remplir et signer le formulaire d'avis de risques inhérents à la pratique (licence de jour pour participant), et une licence de course nationale ou une licence d'un jour de membre sympathisant de Ski de fond Canada (SFC) :

[Licence de jour courses régionales](#)

[Licence de jour courses nationales/provinciales](#)

- Organiser l'ensemble de la compétition conformément au cahier de charges de la Coupe Québec 2013-2014 et des règlements de SFC (édition 2012)
- Former un comité de course composé des officiels majeurs suivants :
  - le directeur d'épreuve
  - le secrétaire de compétition
  - le chef des pistes
  - le chef de stade
  - le chef de chronométrage
  - le chef des contrôleurs
- Identifier tous les parcours empruntés ainsi que le détail physique de chaque piste afin de diminuer les risques potentiels de blessures aux compétiteurs.
- S'assurer qu'un médecin et/ou une infirmière ainsi que des patrouilleurs qualifiés sont présents lors des compétitions et sont munis de tout ce qui est nécessaire pour les premiers soins.
- Faire sa publicité avant et après chaque compétition auprès des médias locaux et collaborer à la diffusion au niveau provincial.
- Compléter le formulaire en ligne de demande de sanction d'un événement via la [base de données en ligne de SFQ](#), avant le 15 novembre de chaque saison, afin de valider la couverture d'assurance responsabilité civile des organisateurs et des participants. Inclure les demandes de licences de jour nécessaires à même la demande.
- Respecter les distances, les styles des courses et les catégories tels qu'établis dans le cahier de charges
- Remettre une redevance de 5\$ à SFQ pour chaque participant par épreuve individuelle (à l'exclusion du volet régional si applicable) sur présentation d'une facture de SFQ.
- Remettre une redevance de 1\$ par participant par épreuve individuelle pour la location du système de chronométrage. (volet provincial et régional)



SKIDEFONDQUEBEC.CA

LE SKI DE FOND... UN SPORT POUR LA VIE!

Québec



- Couvrir les dépenses de transport (au tarif de 0,40\$ du kilomètre, s'il fait usage de son véhicule personnel), d'alimentation (six repas, du vendredi soir au dimanche après-midi (pour un maximum de 38\$ /jr pour 3 repas), et d'hébergement (pour deux nuits (95\$/nuit + txes)) du délégué technique pour la compétition et la visite (s'il y a lieu), sur présentation des pièces justificatives.
- S'assurer que les officiels majeurs possèdent la certification de niveau 2 de Ski de fond Canada.
- Installer et retourner le matériel de promotion du commanditaire principal du Circuit (si applicable). La visibilité à accorder au commanditaire principal du circuit aura priorité sur tout autre matériel publicitaire venant des commandites négociées par le comité organisateur. Les bannières ou affiches promotionnelles fournies devront être disposées de façon visible des deux côtés intérieurs de l'aire de départ et d'arrivée, sur une distance de 10 mètres, ainsi que derrière le podium pour la remise des médailles.
- S'assurer que l'interdiction de l'affichage commercial de compagnies de tabac ou de produits alcoolisés est respectée.
- S'assurer que le site est préparé selon les normes suivantes :
  1. Les sentiers utilisés doivent répondre aux exigences de la compétition.
  2. Le stade de départ et d'arrivée doit être situé, dans la mesure du possible, sur un plan horizontal de dimension approximative de 30 X 100 mètres.
  3. Les sentiers devront être balisés avec du matériel technique adéquat et de façon claire pour enlever tous doutes aux compétiteurs.
- Les items suivants devront être clairement identifiés sur les lieux de la compétition :
  - aires de départ et d'arrivée
  - pistes disponibles pour l'échauffement
  - bannières verticales de départ et d'arrivée
  - podium de départ individuel (si applicable)
  - zone de relais ceinturée et sécuritaire
  - fanions, balises et tableaux indicateurs des pistes
  - tableau indicateur de température
  - salle de fartage à proximité
  - roulotte de secrétariat
  - roulotte de chronométrage
  - infirmerie et patrouille
  - tableau d'affichage pour ordre de départ et résultats
  - salle de réunion d'entraîneurs
  - salle du jury
  - aires de repos pour skieurs et spectateurs
  - distances parcourues identifiées

- Préparer l'avis de course de la manière suivante et l'acheminer à SFQ au moins 60 jours à l'avance. [Gabarit](#)
- la liste des membres du comité organisateur et les coordonnées d'un responsable
- les règles d'admissibilité des participants
- les modalités d'inscriptions
- le programme des épreuves
- les informations relatives aux réunions des entraîneurs et aux activités spéciales
- une liste des sites d'hébergement et des restaurants recommandés
- site de la compétition et directions pour s'y rendre
- des profils des parcours utilisés et des cartes pour faciliter l'orientation sur place devront être ajoutés par les organisateurs
- mesures de sécurité spéciales et services de santé
  
- Utiliser un système de chronométrage électronique. Les organisations qui ne disposent pas de l'équipement nécessaire peuvent utiliser le système Summit de la fédération ou le système appartenant au Centre national d'entraînement Pierre Harvey.
- Communiquer avec le délégué technique au moins 45 jours à l'avance.
- Utiliser une caméra vidéo à l'arrivée, en plus d'un système de chronométrage électronique, pour une compétition de sprint.
- Utiliser la version du logiciel de gestion Zone 4 appropriée au système de chronométrage utilisé pour les inscriptions et pour produire les listes de départs et de résultats.
- Utiliser des dossards en lycra (plusieurs clubs en possèdent).

**D'autre part, Ski de fond Québec doit :**

- Fournir l'accès à tous les formulaires nécessaires pour l'affiliation du club, de la sanction de l'événement, et l'obtention de la licence.
- Fournir les médailles de la Coupe Québec remises à chacune des compétitions.
- Fournir le matériel de promotion du commanditaire principal du circuit.
- Procéder à la promotion avant et après l'événement auprès des médias provinciaux.
- Fournir la liste des licenciés de SFQ et de SFC, la liste des points canadiens de SFC, et la liste des réprimandes.
- Valider l'avis de course et le diffuser au moins 30 jours à l'avance.
- Fournir les services du technicien Zone 4 attitré SFQ si nécessaire. SFQ assume les honoraires du technicien, mais ses dépenses de transport, d'alimentation et d'hébergement devront être assumées par l'organisation selon le barème utilisé pour les délégués techniques.

- Préparer le pointage cumulatif de la Coupe Québec et remettre les bourses aux gagnants du circuit.
- Organiser la formation des officiels (SFC ou Zone 4) sur demande et aux frais du club hôte.
- Fournir le cahier de charges de la Coupe Québec, le manuel des officiels de SFC et les règlements de SFC les plus à jour.
- Assigner le délégué technique et fournir ses coordonnées.
- Acheminer le rapport du délégué technique 10 jours après la fin de l'épreuve.
- Envoyer une facture au plus tard 10 jours après la fin de la compétition indiquant le montant de la redevance requise.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_  
Club hôte

\_\_\_\_\_  
Ski de fond Québec